

# Le réseau de chaleur

## Une solution technique, économique et environnementale

### Une solution technique

Un réseau de chaleur est un circuit en aller-retour permettant de distribuer l'énergie sous forme de chaleur (eau chaude ou vapeur selon les besoins) entre plusieurs bâtiments. Il se compose de tuyaux en acier ou en polyéthylène isolés, enterrés dans le sol à une profondeur d'environ 80 cm. Ils occasionnent peu de déperditions (environ 1°C par kilomètre). Une seule chaufferie alimente alors le réseau en le maintenant à la température définie.

Des sous stations sont placées à chaque entrée de bâtiment. Elles se composent d'un échangeur de chaleur, de pompes, de vannes et d'une régulation. Elles représentent l'équivalent d'une chaudière sur le bâtiment considéré. Suivant la puissance appelée par le bâtiment, il faut généralement prévoir une surface allant de 1 à 3 m<sup>2</sup> pour créer une sous station. Chaque bâtiment conserve donc son autonomie de gestion.

### Une solution économique

Le réseau de chaleur permet de faire des économies sur l'investissement et sur le fonctionnement.

**Le coût d'investissement** d'une chaudière à bois est assez important. Afin de ne pas multiplier les équipements, il est plus intéressant de raccorder les différents bâtiments entre eux par un réseau de chaleur enterré. Le réseau de chaleur évite ainsi d'investir dans plusieurs chaufferies indépendantes. La distance entre les bâtiments joue un rôle important dans la rentabilité économique de l'investissement. Des bâtiments trop éloignés et trop peu consommateurs ne seront pas favorables à la mise en place d'un réseau.

**Les coûts de fonctionnement** sont en partie liés au nombre d'installation et leur maintenance. Dans le cas d'un réseau de chaleur, il n'y a généralement une seule chaufferie à entretenir.

### Mise en œuvre

Un maître d'ouvrage peut proposer le raccordement à d'autres propriétaires de bâtiments. Il vend alors la chaleur aux clients raccordés. Les solutions juridiques pour la vente de chaleur existent, sont répandues et simples à mettre en œuvre.

Chaque bénéficiaire paie ainsi une partie fixe (abonnement au réseau) et une partie consommable (relevé du compteur). Le propriétaire n'a donc plus à s'occuper de l'entretien de sa chaudière, de son fonctionnement ou de son renouvellement. En contre partie, il lui est demandé un « coût de raccordement ». Ce principe permet d'obtenir un engagement du consommateur et permet également d'avoir un apport économique pour l'investisseur.

Pour une commune, effectuer une vente de chaleur à un tiers lui permet un assouplissement des règles du Code des Marchés Publics. Elle n'est pas soumise à la publication d'un appel d'offre pour le choix du fournisseur de combustible par exemple.

### Une solution environnementale

Il est plus complexe d'assurer un suivi précis de plusieurs installations que d'une seule. Une chaufferie centrale avec un contrat de maintenance adéquat aura une gestion plus performante et des réglages optimisés permettant de limiter les émissions de polluants.

Liste actualisée au 22 octobre 2010 (AC-1)

Votre contact :

